

Entrée en vigueur – Règlement 2025-889

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2025-889 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 875 000 \$ pour l'achat de divers véhicules pour les travaux publics ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 12 mai 2025 pour un emprunt de 875 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 13 mai 2025
(G-2025.10)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière